

Constitution du Comité des partenaires



- **Représentants des structures du monde économique, des principaux employeurs, des associations d'entreprises dont les taxis (27)**
 1. CCI Bourgogne France-Comté
 2. Chambre des Métiers et de l'Artisanat Côte d'Or
 3. Club Grand Sud
 4. Dijon Cap Nord
 5. Club Les parcs de la Toison d'Or
 6. Shop'In dijon
 7. URGO
 8. ADHEX
 9. CHU
 10. Taxis Dijon
 11. CPAM
 12. CAF
 13. Union sociale pour l'habitat
 14. Rectorat
 15. Université de Bourgogne
 16. Fédération Régionale des Travaux Publics
 17. Club Hôtelier Dijon Bourgogne
 18. La Poste
 19. SNCF Voyageurs/réseau
 20. Ecole des Greffes
 21. Caisse d'Epargne
 22. VYV
 23. Region BFC
 24. Département de la Côte d'Or
 25. MEDEF
 26. CPME
 27. U2P
- **Représentants des organisation syndicales et patronales représentatives, le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et le Département de la Côte d'Or (5)**
 28. CGT
 29. CFDT
 30. UNSA
 31. FO
 32. FEBIA
- **Représentants des structures associatives d'usagers des services de mobilité (11)**
 33. JCE Dijon
 34. FNAUT
 35. EVAD / Ensemble à vélo
 36. Rue de l'Avenir
 37. APF
 38. LES YEUX EN PROMENADE
 39. MISSION LOCALE DE DIJON
 40. Creativ21
 41. Secours populaire
 42. OPAD Dijon
 43. Prévention routière
- **Représentants des habitants tirés au sort comme le prévoit la LOI Climat et Résilience de 2021 (8)**
 - Dijon – 4 sièges (>100 000)
 - Les 22 autres communes - 4 sièges (<100 000)
 - o Chenôve, Talant, Chevigny-Saint-Sauveur – 2 sièges
 - o Les 19 autres communes – 2 sièges

Conditions de participation au tirage au sort :

Tous les citoyens qui résident dans la métropole de Dijon peuvent prétendre à intégrer le comité. Il faut cependant être disponible en soirée pour participer au minimum à une assemblée plénière dans l'année.

Le recrutement de citoyens tirés au sort vise à intégrer au comité un point de vue d'habitants et usagers « non expert », complémentaire de la parole des associations, et des opérateurs mobilités.

Sont donc exclu.e.s du processus :

- les personnes disposant d'un mandat politique en cours
- les personnes salariées ou indépendantes exerçant une activité professionnelle liée au sujet de la mobilité
- les membres d'une association ou d'une organisation dédiée au sujet de la mobilité ou déjà représentée au sein du comité

Dijon métropole réalisera un appel à volontaires pour tirer au sort 8 personnes titulaires et 8 personnes suppléantes, dans le respect de la parité entre femmes et hommes, pour rejoindre le comité des partenaires.